



**Micro-crèche BBS Caligram
1A, rue Emile Zola
69700 GIVORS**

Projet Social et Développement durable

Ce projet précise les modalités d'intégration de l'établissement ou du service dans son environnement social et vis-à-vis de ses partenaires extérieurs. Il intègre les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement. Il détaille les dispositions prises pour la mise en œuvre du droit prévu au dernier alinéa de l'article L. 214-2 et à l'article L. 214-7 du code de l'action sociale et des familles. Ce décrit comment l'établissement inscrit son activité dans une démarche en faveur du développement durable.



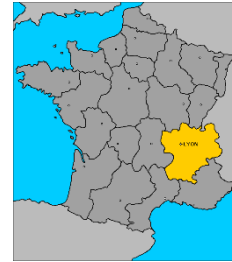
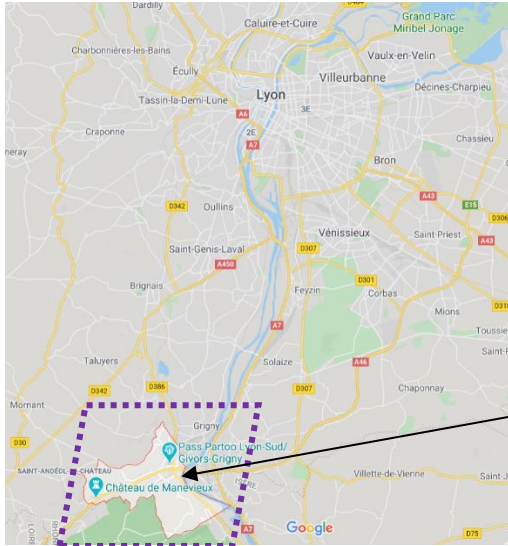
Sommaire

I.	La Ville de Givors	3
A.	Contexte démographique	3
B.	Contexte sociologique	4
II.	L'offre d'accueil « Petite Enfance » à Givors	5
III.	Présentation de l'établissement	6
A.	Historique	6
B.	La micro-crèche	7
C.	L'organisation spatiale de La Micro-Crèche	8
D.	Les compétences professionnelles de l'équipe pluridisciplinaire	9
	Le Référent Technique	10
	L'auxiliaire de puériculture	10
	Les auxiliaires petite enfance	10
	Le référent « Santé et Accueil inclusif »	11
	Des stagiaires	11
	Des intervenants extérieurs	11
IV.	L'engagement dans le développement durable	11
A.	Le choix de la Scic	11
B.	Une crèche inscrite dans une logique de développement durable	12
C.	Les parents participent à la vie de La Crèche	13

I. La Ville de Givors

A. Contexte démographique

Au 1^{er} janvier 2017, la Métropole de Lyon compte 1 385 927 habitants répartis sur 59 communes.



Située à environ 20 km au sud de Lyon, Givors est la 15^{ème} commune la plus peuplée de la Métropole de Lyon, avec 20000 habitants depuis la fin 2019.

Cette population ne cesse de progresser ; depuis 1999, l'évolution est constante. Givors attire effectivement les jeunes ménages avec enfants.

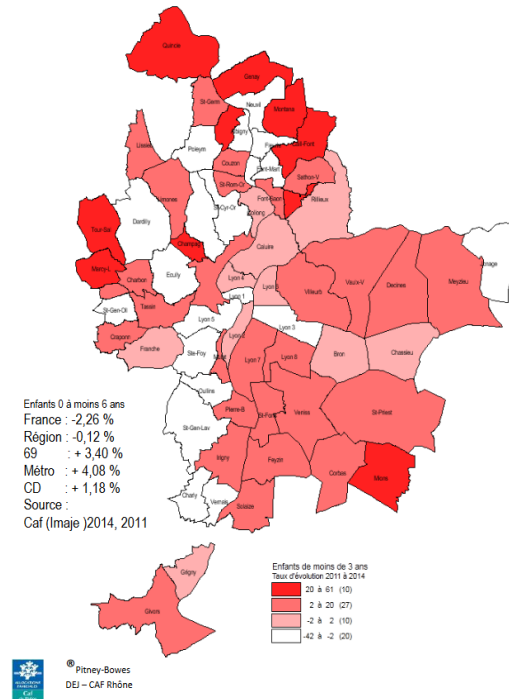
Au 1A rue Emile Zola à Givors, le local identifié pour ce projet est situé :

- au niveau du quartier Centre-Ville,
- à moins de 5 minutes à pied de la gare SNCF.



Au sein de la Métropole de Lyon, le nombre d'enfants de moins de 6 ans s'est fortement accru entre 2011 et 2014 : + 4,1 %, soit 4 251 enfants supplémentaires.

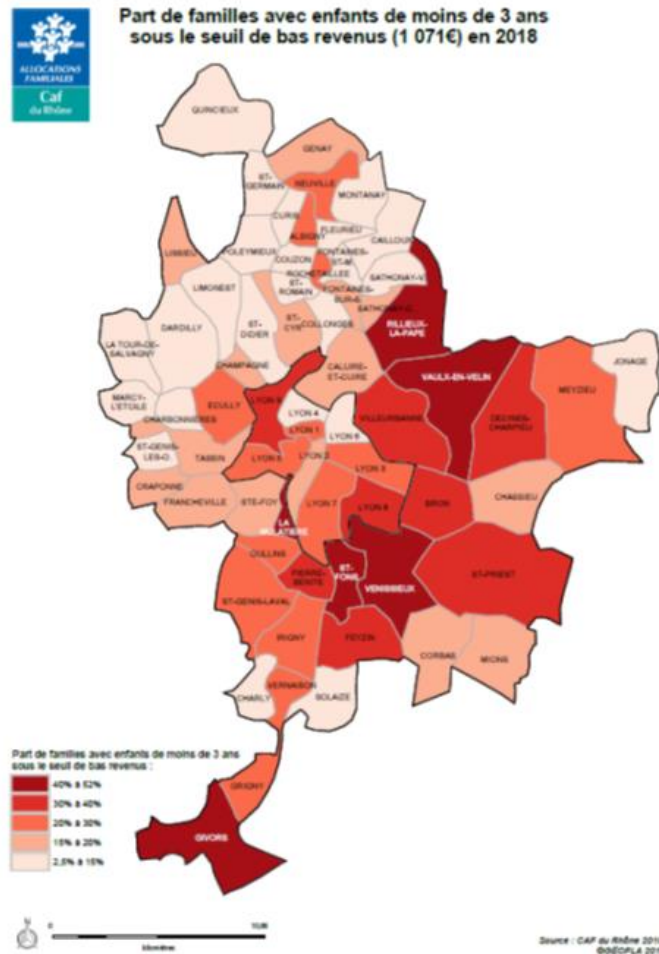
Cette croissance globale se caractérise toutefois par des disparités locales :



- Les communes en blanc ont vu leur population enfantine 0 à 6 ans décroître entre 2011 et 2014.
- A l'inverse, d'autres communes, dont Givors, sont marquées par un fort taux de croissance lié à l'évolution de leur urbanisation. Selon les sources de la CAF (2017), il a été recensé à Givors : 973 enfants de moins de 3 ans et 946 enfants de 3 à 6 ans. Cette dynamique relève probablement d'une forme de mobilité résidentielle : à la naissance du second enfant, les parents quittent une commune pour aménager dans une autre qui offre des logements plus adaptés en taille ou en prix à la nouvelle configuration de leur famille.

B. Contexte sociologique

Le seuil de bas revenus est un indicateur de la pauvreté des familles. Il est fixé à 60% du revenu médian avant impôt, c'est-à-dire 1 071€ en 2018. Le principal intérêt de cet indicateur est de lisser les effets liés à la composition des ménages : une famille monoparentale réalisera moins d'économie d'échelle qu'un couple. Si parmi les familles monoparentales, on compte une proportion plus importante de famille sous le seuil de bas revenus, la vulnérabilité financière touche aussi les couples avec enfants.



Les territoires les plus foyés sont ceux où la proportion d'enfants de moins de 3 ans allocataires vivant sous le seuil de bas revenus (1 071€) est la plus importante.

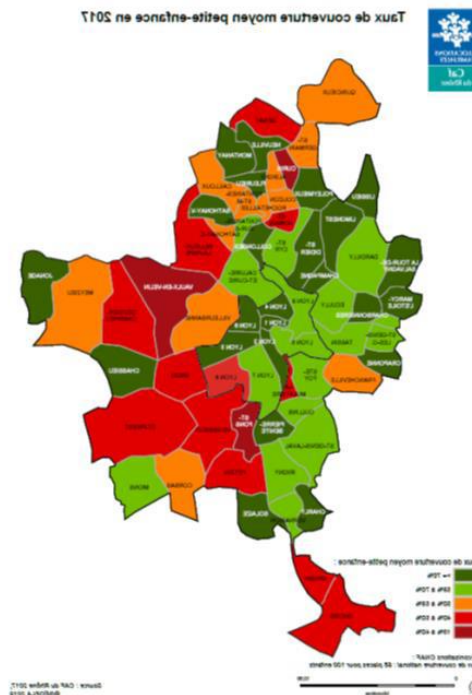
Les communes comptant la plus forte proportion d'enfants vivant sous le seuil de pauvreté sont celles du Croissant Sud-Est de Lyon : Rillieux, Vaux en Velin, Vénissieux, St Fons et Givors.

Ainsi à Givors, près d'un enfant sur deux vit en-dessous du seuil de bas revenus.

II. L'offre d'accueil « Petite Enfance » à Givors

Le taux de couverture petite enfance rapporte le nombre d'enfants de moins de 3 ans accueillis dans un ou plusieurs modes de garde sur le nombre total d'enfants du territoire de moins de 3 ans.

En 2017, le taux de couverture moyen national est de 58,9 places pour 100 enfants. Un territoire avec un taux inférieur est considéré comme prioritaire. Le taux de couverture moyen pour le Rhône est de 59,81 places pour 100 enfants et de 56,66 pour la Métropole de Lyon.



Les territoires aux couleurs les plus foncées sont ceux qui comptent le moins de solutions d'accueil "formels" (crèches et micro-crèches, assistantes maternelles, salariés à domicile et enfants de 2/3 ans scolarisés en école maternelle), proportionnellement au nombre d'enfants. Cela indique une forme de tension entre l'offre et la demande.

Au niveau de la Métropole de Lyon, la plupart des communes du croissant Est de la Métropole sont en dessous de la moyenne nationale. Leur taux de couverture peut être considéré comme critique, en particulier pour Vaulx en Velin (31,78) et Saint-Fons (27,82).

A ce croissant Est, s'ajoutent les communes de Givors (41,33) et Grigny (49,6) au Sud de la Métropole de Lyon.

Ainsi, parmi les 59 communes de la Métropole de Lyon, la ville de GIVORS appartient au peloton des 6 villes les moins bien équipées, malgré une très forte demande

En effet, en 2019, Givors recense :

- 136 places d'accueil en établissement (110 places en EAJE / 16 places en jardin d'enfants / 10 places en micro-crèche), dont :
 - o 76 places en gestion municipale,
 - o 50 places en gestion associative,
 - o 10 places en gestion privée.
- 117 assistants maternels agréés dont seulement 76 en activité

III. Présentation de l'établissement

A. Historique

A son origine, la SCIC Bottines et Bottillons Services est le fruit de la rencontre de deux papas et d'une Assistante Maternelle devenues associées en 2010.

De cette rencontre est né un projet d'ouverture de la première micro-crèche « BBS Charmettes », en 2013. D'autres projets ont suivi : une micro-crèche près de Chambéry et une crèche de 30 places à Villeurbanne.



Le projet d'accueil de Bottines et Bottillons Services est orienté en faveur des familles et de leurs enfants ; c'est un projet éthique dans le respect de l'environnement, en lien avec les partenaires locaux. Il se décline avec le projet pédagogique respectant la spécificité de chaque structure.

B. La micro-crèche

La Micro-Crèche (d'une superficie totale de 106,87 m² + un espace extérieur) est située en RdC d'une résidence d'habitation.

Bottines et Bottillons Services a acquis une forte expertise dans l'aménagement des espaces d'accueil du jeune enfant. Les matériaux utilisés pour l'aménagement du local sont ainsi conformes et cohérents avec l'accueil de la petite enfance.

Pour l'aménagement de cette structure Bottines et Bottillons Services a été assisté par le cabinet d'architecture LPA situé à Villeurbanne.

Accessibilité.

La Micro-Crèche étant un espace recevant du public, il est accessible aux personnes à mobilité réduite et est conforme avec toutes les lois et normes relatives à l'accessibilité des bâtiments aux personnes handicapées (et ce pour tout type de handicap).

Performance énergétique et chauffage.

Bottines et Bottillons Services a souhaité faire de La Micro-Crèche un bâtiment économe et facile à utiliser. Le confort de chauffage est optimum pour les enfants accueillis ainsi que pour l'équipe d'encadrement. Le chauffage est modulé en fonction des heures d'ouverture de La Micro-Crèche

Ventilation

Un système non-polluant de ventilation des locaux est obligatoire. Le local permet par ailleurs une ventilation naturelle par les fenêtres (et/ou portes-fenêtres), et notamment par fenêtres hautes oscillo-battantes.

Electricité

L'ensemble de l'installation électrique est réalisé conformément aux normes prévues dans les articles et règlements de sécurité en vigueur au moment de la construction et notamment ceux concernant les ERP.

Les socles de prises de courant, les interrupteurs et autres appareillages installés dans les locaux accessibles aux enfants sont situés à 1,30 m du sol au moins. Un nombre suffisant de prises type RJ45 sont prévues

Eclairage

L'éclairage a été étudié pour que l'enfant ne soit pas ébloui, pour qu'il n'ait pas la lumière dans les yeux ; nous avons pensé aux bébés qui ne marchent pas et qui passent une partie de leur temps éveillé à plat dos, les yeux exposés au plafond. L'adulte encadrant doit aussi avoir un bon niveau d'éclairement. Ainsi :

- pour la table de change, il a été prévu un éclairage doux et indirect,
- pour les dortoirs : il a été installé des appliques murales avec un variateur d'éclairage.

Les murs

Nous avons prêté une attention particulière aux questions d'isolation acoustique et phonique, tant pour les cloisons intérieures que les cloisons extérieures.

Ainsi, les cloisons sont d'au moins 10 cm d'épaisseur.

Les portes

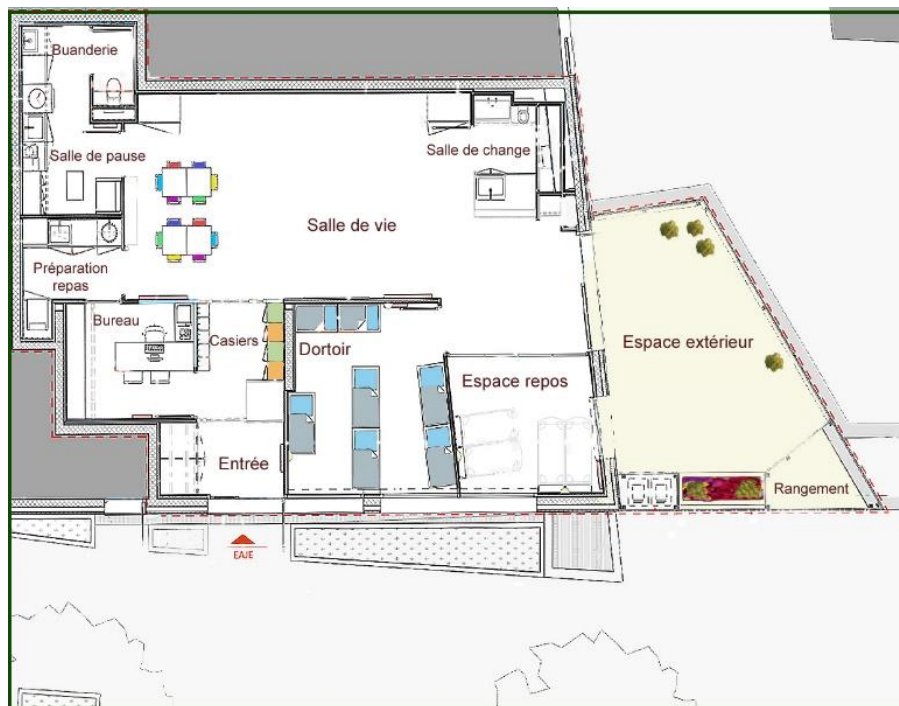
Les portes répondent :

- d'une part à la réglementation sécurité incendie (largeur des portes et unités de passage / fermeture sur les portes coupe-feu / facilité d'ouverture pour les sorties de secours),
- d'autre part à la réglementation d'accessibilité aux handicapés (largeur de porte / profondeur de sas d'entrée).

Les portes prévoient :

- une ouverture facile pour les adultes,
- un contrôle d'accès sécurisant pour tous les usagers de La Micro-Crèche : ouverture par Vigik / sonnette avec interphonie et caméra.
- des systèmes intégrés d'anti pince-doigts,
- des oculi (soit oculus toute hauteur, soit oculus haut et bas)

C. L'organisation spatiale de La Micro-Crèche



Quelques éléments d'aménagement

L'espace de vie

Les enfants disposent d'une grande salle pour y jouer. Différents coins sont identifiés : coin calme, coin moteur, coin activité, coin repas...

L'espace sommeil des grands est intégré à cette salle de vie. Il est séparé de la grande salle par des panneaux coulissants sur rail qui se replient contre le mur. Les lits seront modulables, pour pouvoir faire la sieste ou servir d'assise dans la matinée. Cette modularité permet d'avoir plus d'espace de jeux pour les enfants tout en préservant le sommeil des grands à la mi-journée.



L'espace propreté

La Micro-Crèche comprend 1 espace propreté dédié aux soins corporels des enfants. Il y est installé une table de change « sur mesure ». Il s'agit d'un ensemble en stratifié post formé, avec une vasque (baignoire) incorporée et posée sur un plan en dessous duquel il est installé des rangements.

La table de change doit permettre au professionnel à la fois une certaine intimité avec l'enfant, mais aussi lui permettre de voir et d'être vu par les enfants. C'est pourquoi l'espace de change est vitré sur deux côtés permettant de voir l'intégralité de la salle de vie. Des rangements sur mesure, permettront à ce que chaque enfant ait un casier pour ses affaires et ses produits de soin et de santé à portée de mains du professionnel.

Derrière le plan de change sont installées une toilette et une auge. Une séparation permettra de préserver l'intimité de l'enfant. La chasse d'eau est facilement accessible.

Préparation repas

Les repas sont livrés. La cuisine est donc aménagée en conséquence.

Le personnel va y préparer le repas des enfants. Il y est prévu l'espace pour l'électroménager de base (four, réfrigérateur avec petit congélateur, un micro-onde, un lave-vaisselle, un chariot...) en plus de deux éviers professionnels, d'un plan de travail et de rangements.

Buanderie :

Une buanderie / lingerie est intégrée au projet pour permettre de nettoyer le linge sale et d'entreposer le linge propre. Cet espace contient un espace de stockage du linge sale, une machine à laver, un sèche-linge, des espaces de rangement (type placard) pour le linge propre, un petit plan de travail pour replier le linge et un vide seau.

L'espace extérieur

L'espace extérieur doit permettre aux enfants de jouer dehors en toute sécurité (séparations sécurisées avec le domaine public...). Cet espace est axé sur la découverte des matières et la psychomotricité fine. Il est attenant à une placette sans accès direct sur la route, permettant aux enfants, sous la vigilance du professionnel, de faire des jeux plus moteurs (ballons, vélos, trottinettes.)

D. Les compétences professionnelles de l'équipe pluridisciplinaire

L'accueil des enfants et de leurs parents est assuré par une équipe de professionnels de la petite enfance pluridisciplinaire, encadrée par un directeur de crèche.

En référence à la réglementation, l'effectif moyen annuel du personnel de l'établissement chargé de l'encadrement des enfants est constitué de manière à respecter les proportions suivantes en équivalent temps plein :

- pour 40% au moins de l'effectif, des personnes titulaires du diplôme d'Etat de puéricultrice, des éducateurs de jeunes enfants diplômés d'Etat, des auxiliaires de puériculture diplômés, des infirmiers diplômés d'Etat ou des psychomotriciens diplômés d'Etat ;
- pour 60% au plus de l'effectif, des titulaires ayant une qualification définie par arrêté du ministre chargé de la famille, qui doivent justifier d'une expérience ou bénéficier d'un accompagnement définis par le même arrêté.

Chaque action professionnelle est effectuée en respectant les consignes et les protocoles prédéfinis et engage une discrétion professionnelle vis-à-vis des familles.



Par ailleurs, le gérant de la SCIC Bottines et Bottillons Services s'assure, dans les conditions prévues à l'article 776 du code de procédure pénale, que les personnes recrutées pour exercer des fonctions, à quelque titre que ce soit, dans ses établissements et services, satisfont aux dispositions de l'article L. 133-6 du code de l'action sociale et des familles. Bottines et Bottillons Services exige la présentation de l'extrait du casier judiciaire numéro 3 vierge pour chaque tout le personnel. Cette obligation s'applique également pour le recrutement des stagiaires, apprentis et intervenants extérieurs, rémunérés ou bénévoles, participant à l'accueil des enfants.

Le Référent Technique

Il s'agit d'un professionnel de la petite enfance diplômé (Educateur de Jeunes enfants ou Infirmier ou Auxiliaire de Puériculture) et expérimenté.

En tant que garant de la qualité d'accueil proposé aux enfants, le Référent Technique :

- rencontre les parents et expose le règlement intérieur de fonctionnement et le projet pédagogique,
- veille au respect et à la bonne mise en œuvre du projet d'établissement (projet social et projet éducatif) et du règlement de fonctionnement de chaque Micro-crèche, pour lesquels il assure les évaluations régulières et propose les nécessaires ajustements,
- coordonne et organise avec l'équipe l'ensemble des actions d'animations,
- veille à ce que les parents soient pleinement informés de tout ce qui concerne l'accueil de leur enfant, notamment en ce qui concerne la santé et le développement psychomoteur,
- prévoit une organisation spécifique pour l'accueil d'un enfant présentant un handicap ou atteint d'une maladie chronique et s'assure que tout le personnel ait bien connaissance des consignes et protocoles mis en place pour cet accueil,
- accompagne et coordonne l'activité des personnes chargées de l'encadrement des enfants en organisant notamment des temps d'accompagnement des personnels accueillant les enfants (analyse de leurs pratiques, évaluations des compétences et des besoins de formation...),
- soutient la gérance dans le suivi technique de la micro-crèche (gestion administrative des dossiers, gestion du matériel et des équipements, gestion des ressources humaines),
- s'assure que les parents qui le désirent puissent être associés à la vie de la micro-crèche.

En cas d'absence du Référent Technique, la continuité de direction peut être assurée par un auxiliaire de puériculture, qui travaillera en étroite collaboration avec les membres du siège.

L'auxiliaire de puériculture

Il assure l'accueil des familles au quotidien. Il favorise le bien-être et l'épanouissement de chaque enfant en fonction des rythmes et besoins de chacun tout en garantissant une sécurité physique et psychique. Il participe à l'élaboration et la mise en œuvre du projet pédagogique. Il applique et veille à l'application des règles d'hygiène et de sécurité ainsi que des protocoles santé en vigueur.

L'auxiliaire de puériculture travaille en collaboration et sous la responsabilité du Référent Technique de la micro-crèche. Il peut assurer la continuité de direction en cas d'absence de celui-ci.

Les auxiliaires petite enfance

Ils interviennent dans l'accueil au quotidien des enfants et des familles tout en veillant au bien-être et à l'épanouissement de chacun conformément au projet pédagogique.

Ayant les mêmes missions que l'auxiliaire de puériculture, ils travaillent par délégation tout en appliquant les règles d'hygiène et de sécurité ainsi que les protocoles santé en vigueur.

Ils participent à la préparation et au rangement du matériel pédagogique.



Les auxiliaires petite enfance travaillent en collaboration et sous la responsabilité du Référent Technique et de l'auxiliaire de puériculture de la micro-crèche.

Le référent « Santé et Accueil inclusif »

Il assure avant tout une mission préventive. Il valide les protocoles de santé et s'assure de leur bonne application par les membres de l'équipe. Il veille à l'état de santé, l'hygiène et d'une manière générale au développement des enfants ; des visites au sein de la micro-crèche sont organisées de façon régulière. Leur périodicité varie selon l'âge et les besoins de l'enfant. Il est chargé des visites d'admission pour tous les enfants, et plus spécifiquement les enfants âgés de moins de 4 mois et les enfants porteurs d'un handicap, ceux atteints d'une affection chronique ou de tout problème de santé nécessitant une attention particulière et l'élaboration d'un protocole d'accueil individualisé.

Il assure des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des membres de l'équipe et le cas échéant auprès des parents.

Des stagiaires

En cours de formation dans le domaine de la petite enfance, ils peuvent être accueillis ponctuellement dans la micro-crèche. Les stagiaires seront sous la responsabilité du Référent Technique et seront encadrés par l'ensemble des professionnels.

Des intervenants extérieurs

Avec l'accord du Référent Technique de la micro-crèche, ils peuvent être amenés à apporter leur concours dans différents domaines tels que : la psychomotricité, l'initiation à des activités culturelles adaptées (musique, expression corporelle...), l'animation de temps spécifiques...

Les intervenants interviendront dans le cadre du projet éducatif.

Lors de leurs interventions, ces intervenants seront toujours assistés par au moins un membre du personnel encadrant permanent à la micro-crèche.

IV. L'engagement dans le développement durable

A. Le choix de la Scic

Bottines et Bottillons Services est une coopérative, entreprise de l'Economie Sociale et Solidaire.

Pour les fondateurs de ce projet, derrière l'idée d'entreprendre, il y a, avant tout, l'idée de production de richesses qui ne sont pas uniquement financières, mais aussi humaines. Le souhait est que ces richesses profitent à l'ensemble de l'environnement local. Ce point permet de donner un sens à notre travail

Aussi, c'est parce que les associés de Bottines et Bottillons Services partagent et font vivre ensemble un certain nombre de valeurs fortes que cette entreprise se développe. Ces valeurs permettent de donner du sens aux actions de Bottines et Bottillons Services :

- **La solidarité.** C'est par souci de solidarité que Bottines et Bottillons Services a eu envie de participer à l'amélioration de la qualité de vie de chacun, et plus spécifiquement celle des familles les plus isolées. Des parents qui trouvent des solutions adaptées à leur situation seront évidemment des parents plus disponibles et plus attentifs envers leurs enfants.
- **Le respect de la personne.** Respecter, c'est pouvoir être à l'écoute de points de vue divergents, de personnalités différentes, sans chercher à imposer ses propres valeurs. Mais c'est aussi tenir compte du rythme de chacun, donc de celui des enfants, de ses limites et de son histoire personnelle. C'est enfin une attitude dans la relation à l'autre.



- **Le respect d'un cadre de « savoir vivre » en société.** Développer des relations de confiance avec les familles et les partenaires, cela passe par le respect des règles légales et des codes éthiques. Mais c'est aussi l'information des familles et la réponse à toute demande de leur part. Enfin, cela exige un devoir d'évaluer et de rendre compte des actions menées grâce à d'éventuelles aides publiques.
- **La responsabilité de sa mission.** Il s'agit là d'une valeur qui exige de vouloir appliquer l'ensemble de ses compétences tant au niveau de son « savoir-faire » que de son « savoir être ».

C'est sur le fondement de ces valeurs que Bottines et Bottillons Services pense pouvoir établir une relation constructive avec l'ensemble des bénéficiaires, les familles et la collectivité locale : une relation basée sur le respect mutuel, l'écoute, la transparence, la responsabilité et la participation.

Le modèle économique développé doit permettre de concilier efficacité économique et utilité sociale.

Les éléments importants dans le choix du statut coopératif sont :

- La pleine reconnaissance de notre mission d'utilité sociale.
- La possibilité d'ouvrir et d'impliquer dans le développement de notre activité l'ensemble des acteurs concernés : professionnels de la petite enfance (salariés ou non), collectivités locales, entreprises, bénéficiaires des services (directs ou indirects) ... Il s'agira de les associer au capital de la structure afin qu'ils puissent participer à sa gestion dans le cadre d'un multi-sociétariat.
- Une gestion démocratique et une gouvernance qui suscite créativité et initiative.
- La mise en place d'un système permettant la constitution de réserves impartageables permettant l'indépendance de l'entreprise et sa transmission solidaire.

B. Une crèche inscrite dans une logique de développement durable

Bottines et Bottillons Services tient à ce que ses crèches s'inscrivent dans une logique de développement durable tant sur le volet économique, social et qu'écologique.

C'est ainsi que Bottines et Bottillons Services adopte une démarche qui s'articule autour :

1. Du respect de l'environnement, notamment dans le choix des fournisseurs :
 - Les nouveaux locaux sont des bâtiments dit de Basse Consommation énergétique ;
 - Les crèches sont fournies par Enercoop, une coopérative d'électricité verte, locale et citoyenne ;
 - Les repas sont fournis par Ansamble, une entreprise proposant des repas et goûters préparés avec des produits issus de l'agriculture raisonnée et favorisant les produits locaux (issus de la région Auvergne Rhône-Alpes) et en circuit court dès que cela est possible ;
2. Du respect des équipes. Bottines et Bottillons Services attache de l'importance au bien-être de ses salariés. En effet, un professionnel qui se sent respecté et considéré sera capable de reporter cette bienveillance sur les enfants et les familles dont il s'occupe.
 - Bottines et Bottillons Services embauche du personnel local, limitant ainsi les longues distances pour venir travailler. Connaissant sa localité, il aura la capacité de proposer des partenariats locaux ;
 - Les horaires du personnel sont réguliers et permettent à chacun de s'organiser dans sa vie personnelle ;
 - L'encadrement proposé dans chacune des crèches est suffisant auprès des enfants afin d'avoir des conditions de travail de qualité.



C. Les parents participent à la vie de La Crèche.

Conformément aux statuts de la SCIC Bottines et Bottillons Services, une association de parents bénéficiaires de La Crèche sera mis en place. Cette association déclarée fait partie du conseil d'administration de la coopérative, en tant que personne morale. Les parents sont sollicités à s'engager et/ou à participer à la vie de cette association. Celle-ci est financée par tous les parents par le biais d'une adhésion (montant défini annuellement).

Le Référent Technique et le personnel d'encadrement des enfants se rendent disponible pour dialoguer avec les parents concernant leur enfant.

Les efforts portés sur la convivialité et le professionnalisme de l'accueil doivent permettre aux parents de nouer rapidement une relation de confiance et d'accompagner leur enfant de manière rassurante dans ses premières découvertes avec le monde environnant de La Micro-Crèche.

Quoiqu'il en soit, il est conseillé aux parents de solliciter des rendez-vous réguliers avec le Référent Technique pour faire le point sur l'évolution de leur enfant.

Les souhaits des parents peuvent être pris en compte, dans la mesure du possible, par les professionnels de la petite enfance : respect des rythmes de sommeil de leur enfant, de ses habitudes alimentaires et d'hygiène, de son évolution psychomotrice...

Les parents participent à l'organisation des moments festifs organisés à La Micro-Crèche. Selon leurs disponibilités et leurs souhaits ils peuvent également participer à certaines activités éducatives et sorties proposées par l'équipe.

L'ensemble de l'équipe d'encadrement est aussi à l'écoute de tous parents qui chercheraient à créer du lien social et ceci quel qu'en soient les motivations : lutter contre l'isolement, chercher à partager autour d'intérêts communs...

Dans sa volonté d'apporter des réponses aux questions de certains parents liées à leur fonction éducative, Bottines et Bottillons Services, avec l'Association des parents, s'efforce de mettre en place un certain nombre de dispositifs d'échanges entre parents et professionnels de la petite enfance. Les modalités de ces échanges seront communiquées au fur et à mesure de leur mise en œuvre. Ils pourront prendre la forme de mise à disposition, au sein de La Micro-Crèche, de temps de permanences régulières. Il est entendu que ces permanences ne sont pas des espaces de consultation mais bien des moments d'échanges où les parents expriment librement leurs questionnements, inquiétudes, incompréhensions. L'idée est de pouvoir apporter aux parents des éléments d'analyse pour les aider à toujours mieux s'occuper de leur enfant.